



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 9 avril 2024 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Michelle DEQUIDT, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Marie-Line RABILLER, Alain CHAUVET, Martine LE BAIL, Farida REBOUH, Séverine SANCEREAU, Eric BAINVEL

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNEREAU, Valérie AUDEGOND, Guylaine YHARRASSARRY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2024-04-20

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION DU CONTRAT RELATIF LA TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE DES LOGICIELS MILLESIME FAMU ET MAD AINSI QUE DES PRESTATIONS ET FOURNITURES PONCTUELLES POUR LE CCAS DE SAINT- HERBLAIN

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h2>Accusé de Réception</h2> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p> <p>Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240417-20240420-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024</p>
--	--

DÉLIBÉRATION 2024-04-20

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION DU CONTRAT RELATIF LA TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE DES LOGICIELS MILLESIME FAMU ET MAD AINSI QUE DES PRESTATIONS ET FOURNITURES PONCTUELLES POUR LE CCAS DE SAINT- HERBLAIN

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Dans le cadre du contrat n°2022-002 notifié le 05 janvier 2023 relatif à la tierce maintenance applicative des logiciels MILLESIME FAMU ET MAD ainsi que des prestations et fournitures ponctuelles pour le CCAS de Saint-Herblain, une modification est nécessaire.

Cette modification a pour objet, des prestations complémentaires et modificatives, en raison de diverses sujétions d'adaptation en cours de l'accord-cadre.

Il est par conséquent nécessaire de modifier certaines clauses de l'accord-cadre initial. Aussi, certaines prestations et le bordereau des prix unitaires (BPU) sont modifiés.

Afin de répondre au besoin du CCAS et assurer une gestion efficace du contrat, les lignes de prix décrites ci-dessous doivent être ajoutées au cadre de prix :

Désignation	Unité	Prix unitaire en € HT
Pack activités SSIAD solution web gamme 6	1 mois	422.40 €
Millésime seniors maintenance - Activités seniors web - Régie WEB - Univers BO Web	1 an	690 €

Cette modification n'a aucun impact sur les clauses du contrat, et notamment sur les montants annuels en € HT (aucun minimum – 30 000 € maximum).

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver les termes de la modification n°1 au contrat n°2022-002 pour la tierce maintenance applicative des logiciels MILLESIME FAMU ET MAD ainsi que des prestations et fournitures ponctuelles pour le CCAS de Saint-Herblain
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer la modification n°1 au contrat n°2022-002 notifié le 05 janvier 2023 ;
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.
Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 17 avril 2024
Publié le 24 avril 2024